

LA UNE DE L'AGEFI

| [UNE](#) | [FORUM-BLOGS](#) | [SUISSE](#) | [MARCHÉS & PRODUITS](#) |
| [FONDS DE PLACEMENTS](#) | [EUROPE - MONDE](#) | [DERNIÈRE](#) |

Deux ex-actionnaires inculpés d'usage de faux

MARDI, 17.02.2015

BPG. L'investisseur principal de la Banque de Patrimoines Privés Genève dirigée par François Rouge était en réalité Jean-Louis Descours (chaussures André)

Ian Hamel

Entre 1997 et 2009, le principal actionnaire de la Banque de Patrimoines Privés Genève (BPG), détenteur de 32,5 % du capital-actions, n'était pas D. T., investisseur français alors domicilié en Suisse, mais un autre dirigeant français d'entreprises, en vue et décédé en juillet 2013. C'est ce qui ressort d'un procès-verbal d'audience, en date du 4 décembre dernier, que L'Agefi a pu consulter.

D.T., qui réside aujourd'hui en Belgique, a été inculpé pour faux dans les titres. Il lui est reproché d'avoir communiqué à la Commission fédérale des banques (CFB), devenue la Finma, des déclarations mensongères relativement aux détenteurs de participations qualifiées des actions de la banque. En affirmant que 130 000 actions de la BPG, soit 32,5 % du capital-actions, lui appartenaient. Il s'agirait donc de portage.

Le procès-verbal ajoute: «Alors que vous déteniez ces actions à titre fiduciaire pour des tiers dont vous protégez ainsi l'anonymat». François Rouge, ancien président exécutif de la banque, est lui aussi inculpé de faux dans les titres pour les mêmes motifs. La justice reproche surtout aux deux hommes d'avoir renouvelé, année après année, pendant plus d'une décennie, ces déclarations abusives. D. T., comme François Rouge, conteste le bien-fondé des charges. Contacté lundi matin par L'Agefi, François Canonica, avocat de D.T., a répondu qu'il n'avait aucune observation à faire à ce sujet. Quant à l'ancien dirigeant de la banque, il estime pour sa part qu'il n'avait aucune obligation d'annonce en tant que président s'agissant de détenteurs qualifiés d'actions qui les auraient détenues à titre fiduciaire ou non.

Quant à l'identité du détenteur réel des actions, elle est contenue implicitement dans ce procès-verbal d'audience de quatre pages. Il s'agirait de Jean-Louis Descours, l'ancien dirigeant des chaussures André pendant trente-six ans. Ce chef d'entreprises, qui a également créé les enseignes La Halle aux chaussures et La Halle aux vêtements, est décédé en juillet 2013. Le nom de Jean-Louis Descours était déjà apparu dans la presse suisse au début des années 2000 s'agissant de la société Richemond Hotels Holding (RRH). Celle-ci contrôlait six palaces en Suisse: le Richemond à Genève, le Royal-Savoy à Lausanne, le Schweizerhof à Bâle, les Trois Rois à Bâle, le Sheraton Atlantis à Zurich, et le complexe du Bürgenstock sur les hauteurs du lac des Quatre-Cantons. Un avocat genevois proche de la famille Descours, joint hier matin par L'Agefi, n'a pas voulu faire de commentaire.

Pourquoi la justice genevoise ouvre-t-elle ce dossier aussi tardivement? La BPG n'a-t-elle pas été reprise en 2009 par Norinvest? Au moment où la Suisse est de nouveau mise en cause par les SwissLeaks, ces inculpations peuvent certainement être interprétées comme une ferme volonté de la part du Ministère public de faire respecter la loi dans le secteur bancaire.n